

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE - 20H - COURMANGOUX

Dates de convocation et affichage : 03/09/16 - Nombre de conseillers en exercice : 13

Ont été convoqués : Mornay Mireille – Gaillard Michel – Chorrier-Collet Sébastien - Dufour Thierry
Bayard Chloé – Bayle Yves - Dubujet Christine - Hombert Annick - Parmentier Thierry - Teil Isabelle
Tournier Marc - Varvat Violaine.

Excusés : Marc Tournier (pouvoir à Yves Bayle) – Thierry Dufour (pouvoir à Chloé Bayard) – Annick Hombert.

Secrétaire de séance : Michel GAILLARD

1. Approbation du compte-rendu de conseil du 29 juillet 2016

Pas de remarque, le compte-rendu est approuvé.

2. Délibération pour demande de subvention dossier Assainissement

Madame le Maire explique que les travaux d'Assainissement à réaliser

- Déplacement d'une canalisation au lieu-dit « la Courbatière »

- Mise en séparatif du réseau unitaire par la pose d'un réseau EU et d'un réseau EP Chemin du Plan d'Eau à Chevignat

- Mise en séparatif du réseau unitaire par la pose d'un réseau EU et d'un réseau EP rue de la Fontaine à COURMANGOUX

sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- De valider le montant HT (ou TTC si non récupération de la TVA) de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- D'autoriser, pour cette opération, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de COURMANGOUX et à la lui reverser.
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Valide la totalité de l'opération **d'assainissement à la Courbatière, rue du Plan d'Eau et rue de la Fontaine,**

- au lieu-dit « la Courbatière » pour le déplacement d'une canalisation, pour 30 000 € HT

- Mise en séparatif du réseau unitaire par la pose d'un réseau EU et d'un réseau EP Chemin du Plan d'Eau à Chevignat pour 97 000 € HT

- Mise en séparatif du réseau unitaire par la pose d'un réseau EU et d'un réseau EP rue de la Fontaine à COURMANGOUX pour 54 000 € HT (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),

Valide le montant total HT 181 000 € de l'opération d'assainissement à la Courbatière, rue du Plan d'Eau et rue de la Fontaine, et les modalités financières de cette dernière,

Valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération d'assainissement à la Courbatière, rue du Plan d'Eau et rue de la Fontaine,

- sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- autorise, pour cette opération d'assainissement à la Courbatière, rue du Plan d'Eau et rue de la Fontaine, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de COURMANGOUX et à la lui reverser.
- Demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

DECIDE

- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement

3. Réorganisation et extension du cimetière

Thierry Parmentier, responsable de la commission cimetière fait le compte-rendu de la commission du 7 septembre qui est distribué en séance. De nombreuses tombes ne sont plus entretenues depuis de nombreuses années par les familles des défunts et, dans certains cas, sont même complètement abandonnées. Un recensement récent montre que plus de 50 tombes sont dans cette situation de non entretien ou d'abandon. Malgré des recherches effectuées dans les archives de la mairie et après la consultation d'anciens habitants de la commune susceptibles de connaître des descendants éventuels, il n'a pas été possible dans de nombreux cas de retrouver un membre connu de la famille.

Des procédures de reprise vont libérer 50 places. Tous ces emplacements ne seront pas disponibles à la vente, mais permettront aux entreprises de pompes funèbres qui utilisent des engins mécaniques d'accéder plus facilement à tous les emplacements.

En 2013, une étude géologique a été faite sur le terrain partie gauche du cimetière, mais aujourd'hui, l'exploitant n'est plus enclin à céder le terrain à la commune. La commission envisage donc l'extension sur la parcelle basse du cimetière non utilisée à ce jour. Celui-ci long d'environ 30 m x 20 m de large, permettrait la création de 90 nouveaux emplacements dans l'attente des reprises du cimetière actuel.

Les marbriers consultés nous ont informé que les travaux étaient possibles en effectuant un terrassement, et ce, malgré la déclivité du terrain. Une seule tombe au fond à droite au dernier rang sera à surélever. Le muret et le portail seraient à démolir, ainsi que l'emplacement bétonné dans lequel il y a de vieux monuments pour assurer la continuité entre l'ancien et le nouveau. La grande allée, située en bordure de la haie serait prolongée jusqu'en bas, pour permettre l'accès des engins funéraires, et des contre-allées seraient créées toutes les deux rangées.

Actuellement, à COURMANGOUX, nous avons pour les emplacements de sépultures au sol :

- 35 concessions perpétuelles (possibilité de superposition à 46€)
- 7 concessions centenaires expirant entre 2052 et 2059.
- 41 concessions cinquantennaires dont 6 échues depuis 2013 faisant l'objet d'une reprise, une échue en 2015.
- 162 concessions trentennaires (153€ pour 2 personnes en profondeur et 306€ pour 3 personnes en profondeur).

La commune a l'obligation d'avoir l'équivalent de 1% de sa population en places disponibles par an sur 5 ans, soit environ 25 places disponibles en permanence pour des inhumations au rang commun !

Pour les emplacements au columbarium :

- des concessions trentennaires (Tarif : 1000 € pour 3 urnes au maximum) (2 concessions en cours)
- des concessions pour 15 ans (600 € pour 3 urnes au maximum) (5 concessions en cours)

A ce jour, il ne reste plus que deux emplacements non attribués au **columbarium**. La commission propose de mettre en place derrière le columbarium, le jardin des urnes.

La commission suggère la création d'un CARRE MILITAIRE à l'entrée du cimetière qui regrouperait 7 emplacements, ainsi qu'un site pour les anciens maires qui regrouperait 4 emplacements.

La croix de mission, monument central du cimetière, vers lequel se tournent la plupart des tombes, se dégrade. Les pierres du socle sont descellées, un trou dû à un choc (ou autre cause non identifiée) est présent et ce monument a besoin d'un nettoyage.

Enfin, la commission propose quelques modifications au règlement du 31 octobre 2006 (Article 1 - 3 - 27 - 29).

Après avoir entendu tous ces éléments, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la procédure de reprises des 50 concessions, ainsi que pour la mise à jour du règlement intérieur du cimetière de façon à ce qu'il soit conforme aux nouveaux textes de loi. Le conseil municipal souhaite que la commission approfondisse le projet avec des chiffrages, un calendrier des travaux, les possibilités de subvention, et une proposition de remise à niveau des tarifs de concessions.

4. Permis de construire pour la réserve d'eau sur le Mont Myon

Comme déjà évoqué en conseil municipal, la SICA du Revermont a fait appel aux collectivités locales pour prendre en charge la réalisation d'une réserve d'eau sur l'unité pastorale du Mont Myon. La SICA, en tant qu'adhérente à la SEMA, les a sollicités pour apporter un appui technique et administratif lors de la réalisation du projet de travaux et la constitution du dossier de demande de subvention. A ce jour, il apparaît que la superficie du bassin obligerait la collectivité à présenter un permis de construire, et en tant que personne morale, elle devrait aussi se doter d'un architecte.

Dans le cas où ces informations seraient justes, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la recherche d'un architecte et la signature du permis de construire.

5. Délibération pour le transfert des chemins communaux à la CCTER

Dans le cadre de la mise à jour de la voirie communale transférée à la CCTER et donc de l'intérêt communautaire, la préfecture impose à la communauté de communes de délibérer au plus tard le 15 octobre prochain pour que le préfet puisse prendre son arrêté de création de la future agglomération avec les statuts annexés (cela est prévu fin octobre). C'est pourquoi, il convient de transmettre à la CCTER le tableau de classement de la voirie et des places à transférer.

Le conseil municipal à l'unanimité délibère pour le transfert total de ses voies et de ses places.

6. Informations et questions diverses

a. Point sur les travaux de la STEP

Le curage des bassins 2 et 3 est terminé. L'entreprise DANNENMULLER effectue pour l'instant les travaux d'étanchéité. L'inauguration avec les institutions est prévue le vendredi 21 octobre à 11h. Les invitations partiront la semaine prochaine. Une porte-ouvertes pour les habitants aura lieu le samedi 22 octobre de 11h à 12h.

b. Réunions publiques

- Lundi 14 novembre à 20h à la salle des associations à Courmangoux
- Jeudi 17 novembre à 20h à la salle piquet à Chevignat
- Mercredi 23 novembre à 20h à Roissiat.

c. Point sur les invitations au repas de la municipalité et du CCAS le 2 octobre 2016

C'est le Restaurant du Candi qui effectuera le repas.

d. Dératisation :

Intervention faite par PHYTRA ECOLOGIA semaine 35 sur Chevignat et Courmangoux (sauf STEP puisqu'il y a les travaux d'étanchéité). L'entreprise préconise un 2^{ème} passage en octobre car l'infestation est impressionnante à Chevignat et dans la rue des cavets.

e. Tirs de mines à la carrière ce jeudi 8 septembre :

Les riverains se plaignent de la force impressionnante des tirs depuis 1 mois. D'après Thierry Dannenmuller, l'intensité des tirs autorisés sont de 10mm/seconde, et à Roissiat ils sont de 1mm/seconde. D'après lui, c'est la hauteur des tirs qui décuple le ressenti jusque dans le village. Le dernier tir de l'année sera plus long et aura lieu vendredi prochain le 16 septembre à 12h.

f. Dégradations du chemin de la Rochette par l'entreprise ECOFRANCE sous-traitant de ERDF en juillet 2015 :

L'assurance a promis un remboursement rapidement. Les travaux seront donc à voir en fonction du montant.

g. Extinction de l'éclairage public

L'entreprise SDEL est intervenue cette semaine. L'extinction est donc en service de minuit à 6h depuis le 8 septembre sauf le samedi. Comme demandé, les armoires de Roissiat et Chevignat possèdent une possibilité de forcer la mise en route manuelle. Les 2 globes cassés seront remplacés prochainement, et l'élagage sera fait autour par l'entreprise.

h. Orange nous informe de la dépose de la cabine téléphonique de Roissiat d'ici le 31 décembre 2016.

i. La vieille rue de Roissiat sera interdite à la circulation en journée du 12 au 23 septembre en raison de travaux sur la toiture de M. BOSSI.

j. Les travaux de réfection de la conduite d'eau potable par le syndicat du Suran démarreront mercredi 14 septembre rue des Sabotiers et seront effectués par EGTP.

k. Panneaux Mont Myon : la CCTER demande que l'on change le panneau indiquant "Interdit à tous véhicules" avec un panneau "Interdit à tous véhicules motorisés" de façon à ce que le circuit VTT puisse être validé. Le conseil à l'unanimité accepte de faire le changement.

Prochaine Réunion du conseil municipal : Vendredi 28 octobre 2016 à 20H